

# Les élections du 4 novembre 1997 en Jordanie

## contexte et prétextes d'une normalisation politique

**Jean Christophe Augé\***

**Riccardo Bocco\*\***

**Louis-Jean Duclos\*\*\***

de arabe  
Maghreb  
Machrek

N° 160  
juin 1998

s élections  
mbre 1997  
en Jordanie

30

Pour la treizième fois de son histoire constitutionnelle, la Jordanie a procédé à l'élection de ses députés, investis par la loi suprême d'un pouvoir parlementaire (contrôle du Gouvernement) et législatif (vote de la loi). Troisième élection régulière depuis la rupture des liens institutionnels avec la Cisjordanie (1988), cet événement s'est produit en temps voulu, dans des conditions globalement satisfaisantes, pour un résultat conforme aux prévisions du pouvoir. Il relève ainsi d'une tradition dans laquelle l'exercice électoral est un moyen de la normalisation politique.

### ■ Les précédents et le contexte

Longtemps décriées pour leur faible portée démocratique, les élections générales jordaniennes sont apparues en 1989 comme un moyen de gestion de la crise politique. Huit ans plus tard la crise a changé de nature. Aux espoirs que suscitaient alors les promesses de démocratisation et les perspectives d'une évolution favorable de la question palestinienne a succédé le temps de la morosité et d'une opposition diffuse en forme de non-participation politique. Dans ces conditions le pouvoir a escompté trouver dans le scrutin de novembre 1997 un renouveau de légitimité, malgré un contexte défavorable.

### ■ Elections et légitimité

L'élection au suffrage universel d'une Chambre des députés (*majlis el-nuwwab*) dotée d'un pouvoir législatif réel remonte à la Constitution de 1947. La nouvelle institution ne prit cependant son régime de croisière qu'avec la Constitution de 1952, encore en vigueur aujourd'hui. De 1953 à 1967, année de l'occupation israélienne de la Cisjor-

\*Allocataire de recherche au CERMOC (Centre d'études et de recherches sur le Moyen-Orient contemporain)-Amman.

\*\* Secrétaire scientifique du CERMOC-Amman.

\*\*\* Chercheur au CERI-FNSP.

danie, sept législatures se succèdent avec une durée de vie moyenne de deux ans (au lieu des quatre prévus par la Constitution) pour cause de dissolution anticipée de cinq d'entre elles. La « démocratie » s'y décline en dents de scie : les élections de 1956, par exemple, d'où procède le gouvernement de « Front populaire » (1) de Suleiman Nabulsi, ou celles, sur mesure, d'avril 1967 dont les têtes d'affiche « ressemblent aux hôtes distingués d'une réception mondaine » (2). Malgré le scrutin partiel de 1984, le « nouveau démocratique » n'apparaît à l'ordre du jour qu'en 1989.

Le débat politique était alors d'autant plus réduit que les partis politiques avaient été interdits depuis longtemps : le Parti communiste en 1953, tous les autres en 1957. En outre le pays était placé sous le régime de la loi martiale, instauré en avril 1957 et réactivé en 1967. Les restrictions des libertés visent alors à la dépolitisation des citoyens. Elle les orientent plutôt vers la mosquée, en tant que lieu inviolé de militance et de libre expression.

L'embellie démocratique de 1989, proposée par le roi comme remède à une flambée d'agitation catégorielle, se traduit par un certain renouveau politique. Le scrutin de 1989, que confirment les municipales de 1990, aura ainsi apaisé l'*intifâdha* de Ma'an (3) et fait digérer les mesures d'ajustement préconisées par le FMI mais il dévoile aussi l'alternative de l'islamisme politique. En accord avec le discours officiel, une Charte Nationale, imaginée par le Palais pour encadrer la démocratisation, est rédigée et adoptée (1991). La loi martiale de 1967 sera abrogée en 1991-1992. Des lois sur les partis et le multipartisme sont votées. Le régime de la presse est assoupli (1992).

Le contenu de la démocratisation amorcée en 1989 n'a pas été à la hauteur des illusions d'alors. Le roi cependant, symbole de continuité dans la modernité et garant de la convivialité nationale, a de bonnes raisons de persévérer dans l'expérience démocratique, d'où, les élections de 1993. Il est conscient, en particulier, qu'au cours de la législature passée, l'image de la représentation parlementaire s'est dégradée dans la mesure où elle a partagé l'impopularité d'une politique marquée par l'adoption des mesures d'ajustement, par la volte-face à l'égard de Bagdad et par une gestion minimaliste de la crise palestinienne. Il ne convient pas pourtant, aux yeux du Palais, que la nation d'où « le pouvoir émane » (4) se détourne de ses élus et des procédures qui les désignent car, au delà du partage de l'impopularité, il y va de l'attachement des citoyens à un système institutionnel au sommet duquel figure le Trône. A l'heure où son titulaire ne peut se contenter d'être le *cheikh al-machayekh* des tribus comme naguère, voter exprime l'allégeance du citoyen au régime tout entier, et à la couronne en particulier.

L'impératif électoral découle aussi du « rôle prescrit » (5) de la Jordanie selon les vues anglo-américaines, celui d'un Etat moyen-oriental modèle : pro-occidental et partenaire d'Israël au plan extérieur, économiquement libéral et démocratique à l'intérieur. Ainsi quand survient l'échéance électorale, le pays se doit de l'honorer ; il en va de son image internationale. Ce qui était vrai en 1993 l'est plus encore en 1997 dans une atmosphère assombrie par la « normalisation » des relations israélo-jordaniennes, la mauvaise santé du souverain et les rumeurs de corruption. A la veille

(1) Kamel Abu Jaber, « The Jordanian Parliament », in J.M. Landau, *Man, State and Society in the Contemporary Middle East*, London, Pall Mall Press, 1972, p. 107.

(2) *Ibid.* p. 112.

(3) Cf. Pascaline Eury, *Jordanie : les élections législatives du 8 novembre 1989*, CERMOC, 1991, p. 21. En avril 1989, de violentes émeutes éclatent dans les principales villes du sud de la Jordanie, et, particulier à Ma'an pour protester, à la suite de l'adoption de mesures d'austérité, contre la politique économique et la cherté de la vie. Le bilan officiel des affrontements entre les manifestants et la police est de 8 morts (dont un policier) et de 83 blessés.

(4) Art. 24 de la Constitution.

(5) Louis-Jean Duclos, « Le rôle prescrit de la Jordanie pour quoi faire ? », in Michel Camau, Ali Eddine Des-souki, Jean-Claude Vatin (sous la direction de), *Crise du Golfe et ordre politique*, CNRS Editions, 1993, pp. 57-63.

du scrutin de 1997, plusieurs pays proposent leurs services en tant qu'observateurs : ils sont globalement récusés afin de ménager la susceptibilité nationale. On fait néanmoins exception pour le Japon, à cause de son expérience du mode de scrutin applicable en Jordanie (6).

Il n'est jusqu'à la perspective de la tenue à Amman du congrès de l'Union parlementaire internationale (1998) qui incite le monarque à triompher d'un test valant devant ses pairs brevet d'excellence démocratique. Les oppositions islamistes et socialo-nationalistes ne s'y trompent pas qui entendent refuser au régime la sur-légitimation interne et externe de l'onction électorale.

## — Un contexte défavorable

Si les arguments n'ont pas manqué au régime pour justifier le respect de l'échéance électorale, personne ne songerait pour autant à nier le contexte très difficile dans lequel s'est tenu le scrutin.

Il faut rappeler tout d'abord le bilan très mitigé des expériences électorales, sinon des tentatives d'ouverture politique engagées dans la région dans les dix dernières années, expériences dont le royaume hachémite apparaissait en quelque sorte comme un exemple, sinon un champion autoproclamé. Bien entendu, il ne s'agit pas ici de succomber à un comparatisme vulgaire, d'ignorer les différences socio-historiques qui peuvent expliquer les fortunes diverses rencontrées, du Golfe à l'Océan, par les « démocraties sans démocrates ». Reste que le citoyen jordanien, faute de s'inscrire comme électeur, est aussi un lecteur de journaux (sinon un téléspectateur) et que les informations en provenance de la région comme d'ailleurs, ont pu tempérer son attachement éventuel aux vertus des urnes (7).

Ensuite, à un niveau indissociablement « interne » et « régional », le royaume hachémite subit évidemment de plein fouet les impasses du « processus de paix »... Dans son volet bilatéral jordano-israélien *stricto sensu*, tout d'abord : la campagne électorale s'est ouverte alors que se dissipaient tout juste les vagues suscitées par l'attentat raté, perpétré par le Mossad, contre le dirigeant islamiste palestinien Khaled Mish'al dans les rues d'Amman, le 24 septembre 1997. Ce rocambolesque scandale a déclenché, les dirigeants jordaniens l'ont assez répété, une très grave crise de confiance dans les relations avec Tel Aviv. Depuis, le roi Hussein, qui, en 1996, avait bien été le seul dirigeant arabe à accorder le « bénéfice du doute » à Netanyahu, n'a caché ni son exaspération ni son amertume vis-à-vis des menées israéliennes. Ce qu'il faut bien souligner également, c'est à quel point cette crise, si ce n'est sa solution (l'échange des deux faux « touristes canadiens » contre le dirigeant islamiste palestinien cheikh Yassine et des prisonniers jordano-palestiniens), a accru au sein de la population le rejet, déjà massif et croissant depuis 1994, de la normalisation avec Israël (8). Pour des raisons tout aussi évidentes, le contexte préélectoral jordanien ne

(6) Le principe « un électeur, une voix » dans une circonscription à sièges multiples est appliqué au Japon jusqu'en 1996 (entretiens de l'auteur avec J.M. Bouyssou et J. Ranger, FNSP). Il s'agit d'un scrutin de liste par circonscription dans lequel on ne peut choisir qu'un seul nom.

(7) Depuis deux bonnes années, entre autres, il peut constater qu'en Algérie le redémarrage, étroitement contrôlé, du processus électoral, n'a pas mis fin, loin s'en faut, à des tueries qui semblent même avoir redoublé d'horreur. Les bonnes raisons ne manqueront pas, il est vrai, pour lier le déclenchement de la « guerre civile » algérienne à l'interruption de ce même processus à l'hiver 1991-92. Ce n'est sans doute pas par hasard non plus que les médias d'Amman avaient accordé une telle place aux dernières élections générales yéménites, six mois avant le scrutin jordanien. A ne pas surestimer, les analogies n'en sont pas moins frappantes, en effet, qui rapprochent le contexte politique récent de l'Arabie heureuse de celui du royaume hachémite : même prégnance supposée de la structure tribale, interrogations similaires quant à la « greffe » de cette dernière et de l'islamisme. Certains mettraient aussi en avant les conséquences, très pénibles pour les deux pays, de la deuxième guerre du Golfe, avec le reflux soudain et contraint de centaines de milliers d'expatriés jusque là installés dans les pétromonarchies ainsi que l'arrêt des aides versées par celles-ci.

(8) Rejet qu'avait illustré, par exemple, quelques mois plus tôt, la véritable mobilisation populaire en faveur du caporal Dakamseh, coupable d'avoir tué sept lycéennes israéliennes en visite à Baqourah, le 13 mars 1997.

pouvait que pâtir de l'impasse prolongée du volet palestinien du processus. La fin de l'été, en particulier, avait ainsi vu – en même temps qu'une crise financière sans précédent de l'UNRWA – ressurgir l'idée d'un *tawtîn* (installation durable dans le pays d'accueil) des réfugiés, au nombre de 1,4 million dans le royaume (9), des réfugiés dont le sort devait en principe être discuté dans la dernière phase du processus d'Oslo.

Par rapport à celui qui avait entouré le scrutin de 1993, déjà marqué par les incertitudes, sinon les inquiétudes nées de la déclaration d'Oslo, le contexte des élections de novembre 1997 pouvait aussi sembler dégradé sur le plan socio-économique. Au rejet de la normalisation s'ajoutait (se combinait, le cas échéant) le mécontentement social dû à l'ajustement économique. Juste avant les élections, en octobre, des grèves étaient du reste organisées dans le secteur médical public. Et les prétendus « bastions bédouins » de la monarchie, au sud du pays, apparurent comme les premières victimes du retrait de l'Etat-providence jordanien. Les émeutes survenues à Kerak en août 1996 pouvaient, à cet égard, rappeler celles qui avaient éclaté à Ma'an en avril 1989.

Une différence de taille se manifeste toutefois, si l'on considère les conséquences de ces événements sur le climat politique du royaume. Autant, de l'avis général, les émeutes de 1989 ont initié, sinon rendu possible, le processus de démocratisation (10), autant celles de 1996 annonçaient, à bien des égards, ce qui a pu être interprété, depuis, comme une phase de rétraction politique. Et cela *a fortiori* après le retour aux affaires, en mars 1997, d'Abdel Karim al-Majali, la « révolution blanche » entreprise par son prédécesseur le jeune Premier ministre Kabariti n'ayant pas donné les résultats escomptés. Point d'orgue de cette inflexion autoritaire unanimement dénoncée : les amendements, promulgués en mai, à la loi sur la presse adoptée cinq ans plus tôt. Assez libérale, cette dernière avait permis l'éclosion de nombreux titres, en particulier des hebdomadaires, au contenu, il est vrai, volontiers accrocheur (11). Quoi qu'il en soit, c'est à la mort programmée de ces derniers que semblaient devoir aboutir lesdits amendements, en leur imposant des conditions financières drastiques et en punissant la publication de toute information sensible. Hautement symbolique était apparue la dispersion, sans ménagement, d'une manifestation de journalistes venus protester contre ces textes sous les fenêtres du Premier ministre. Autre élément caractéristique de la tension politique perceptible dans le royaume à l'approche des élections : l'étude, par le gouvernement, d'un projet de loi visant les unions professionnelles, devenues ces dernières années, en Jordanie comme dans d'autres pays arabes, de (sinon les...) véritables vecteurs de contestation politique, en particulier l'Ordre des ingénieurs emmené par l'islamiste indépendant, et ancien député, Leith Shbeilat.

## ■ Le scrutin et ses modalités, premiers enjeux de la campagne

### — Le feuilletton du boycott

C'est donc dans un contexte tendu que s'est inscrit le scrutin du 4 novembre 1997. Depuis les premiers jours de juillet, les Frères musulmans avaient appelé à boycotter

(9) Ce chiffre étant celui des réfugiés enregistrés comme tels auprès de l'agence onusienne.

(10) Faisant de la Jordanie une sorte de cas d'école au regard du modèle de la crise de l'Etat (semi) rentier.

(11) Entre deux faits divers sanglants, l'un d'entre eux n'avait pas hésité à rapporter, au printemps, que la Princesse Aicha avait suivi un entraînement militaire en Israël.

le scrutin. C'est peu dire que, sous le ciel plutôt serein de l'islamisme jordanien (12), cet appel fit l'effet d'un véritable coup de tonnerre. D'autant que, s'il suscitait durant l'été d'âpres débats au sein même de la Confrérie et de son bras politique, le Front d'action islamique, le boycott était aussi prôné par une large partie de l'opposition de gauche, regroupée (à l'exception de quatre partis) dans l'Alliance, comprenant des personnalités telles que l'ancien Premier ministre Taher Al Masri (13), ou Ahmed Obeidat.

Sans préjuger des résultats, l'impact de ce boycott sur la préparation même du scrutin fut d'emblée évident, à la mesure de l'influence socio-politique des Frères. Ces derniers, avaient eu, des décennies durant, une marge de manœuvre d'autant plus grande que, légalisés contrairement aux partis, ils avaient servi le Palais dans sa lutte contre la gauche. A partir du milieu des années 1980, ils avaient eu aussi leur utilité en canalisant les ardeurs de jeunes « Afghans », tentés par le radicalisme du vieux Parti de la libération islamique ou de la plus récente Armée de Muhammad.

Comme la presse devait le constater, la (non) participation au vote des islamistes (comme d'une grande partie du reste de l'opposition) ainsi que les modalités même du scrutin devait en fait prendre le pas, dans le débat électoral, sur les programmes des partis. Car, le boycott a suscité de vifs débats jusqu'au sein du bras politique des Frères musulmans. Et si, finalement, le *majlis* du Front d'Action islamique s'y ralliait le 24 juillet 1997, Ishaq Farhan, entre autres, alors secrétaire général du Front, avait fait connaître sa préférence pour la participation.

Bassam Emoush, membre du conseil exécutif du Front et député sortant, avait, de son côté, dénoncé peu avant (14) le caractère illogique, à ses yeux, de l'argumentaire développé en faveur du boycott. Ce dernier serait-t-il un moyen de protester contre la normalisation ? Emoush avait beau jeu de constater que ses amis députés avaient eu la possibilité de démissionner du Parlement lors de la ratification du traité de paix et qu'ils s'en étaient bien gardés. On pouvait par ailleurs remarquer que le mode de scrutin « un homme, une voix », également mis en avant par les partisans du boycott, était déjà en vigueur lors du précédent scrutin auquel le FAI avait fini par prendre part. S'agissant des restrictions apportées à la liberté de la presse, Emoush rappelait que les islamistes avaient, les premiers, stigmatisé les titres « obscènes et dégradants » apparus dans les kiosques depuis le début de la décennie et que, sans représentation parlementaire, il leur serait en tout état de cause difficile de modifier la loi (15). Les motivations économiques du boycott, notait-il, ne semblent pas davantage étayées, dans la mesure où, jamais depuis l'indépendance, la Jordanie n'est parvenue à présenter un budget en équilibre ! Et de se demander comment le boycott pourrait permettre de réduire les taxes et les prix... Enfin Emoush balayait d'un revers de main le souci de certains islamistes de coordonner leur boycott avec celui du reste de l'opposition, en rappelant que le Ba'th pro-irakien et le PC avaient, de leur côté, déjà appelé à la participation.

Mais rien n'y fit, pas même les tractations organisées par le pouvoir durant l'été, la Confrérie et son bras politique s'en tinrent à leur mot d'ordre, promettant l'exclusion à ceux de leurs membres qui viendraient à l'enfreindre, tandis que les autorités menaçaient de poursuivre de tels appels.

(12) Dans sa composante Frères musulmans, du moins...

(13) D'origine palestinienne, celui-ci dirigeait le cabinet en place lors du lancement de la conférence de Madrid.

(14) Dans le *Ra'i*, en date du 21/7.

(15) Un observateur extérieur à la scène islamiste ajouterait que les fameux amendements pouvaient surtout nuire à l'opposition non-islamiste, qui ne dispose pas, elle, des relais sociaux, caritatifs contrôlés par les Frères. Disposant d'une certaine assise financière, l'hebdomadaire islamiste *As-Sabeel* n'a du reste pas été interdit suite à ces amendements, comme l'ont été quatorze autres titres jusqu'à ce qu'en janvier, la Cour suprême déclare lesdites dispositions inconstitutionnelles.

## — Les règles applicables

Les opérations pré-électorales et électorales sont régies par la loi sur l'élection de la Chambre des députés de 1986 et ses amendements. Elles entrent dans le cadre de l'art. 6a de la Constitution de 1952 qui proclame l'égalité des citoyens en droits et en devoirs et de ses art. 67 et 75 qui posent le principe du suffrage universel, secret et direct, et définissent les conditions d'éligibilité. Leur exécution est placée sous la responsabilité du ministère de l'Intérieur.

Des voix d'opposition ne se sont pas fait faute de dénoncer l'inconstitutionnalité de certaines dispositions et le caractère fautif de maints agissements. La plupart de ces critiques ont porté sur les entorses faites au principe de l'égalité de représentation des citoyens. La plus radicale tient à l'interdiction de voter faite aux agents de la force publique (art. 5 de la loi de 1986), qui touche environ 8 % de l'électorat potentiel. D'autre part le report à 19 ans (art. 3) de la majorité électorale, en retard d'un an sur la majorité civile, prive quelque 100 000 jeunes adultes du droit de vote. La contestation se porte en fait sur d'autres types d'inégalité.

### **Les inégalités du découpage électoral**

On peut remédier aux inégalités de représentation que comporte nécessairement tout scrutin de circonscriptions, en multipliant le nombre de ces dernières, en augmentant celui des élus et en modulant l'allocation des sièges. Ce n'est pas le parti qu'a pris la Jordanie. On constate au contraire que le nombre de circonscriptions a été ramené en 1989 de 39 à 20 ; il n'est remonté en 1997 (16) qu'à 21, pour rapprocher découpage administratif et découpage électoral. Quant à la distribution des sièges, portés au nombre de 80 par l'amendement de 1989, elle n'est pas proportionnelle à l'importance des populations représentées. A l'échelle nationale, on compte 1 député pour 52 000 résidents nationaux. Or les 9 sièges attribués à la circonscription-province de Kérak y font descendre cette moyenne à 18 500, comme dans les circonscriptions voisines de Ma'an et Tafileh. A l'inverse, les régions comportant de fortes concentrations urbaines en majorité palestiniennes, sont les moins représentées. Le 2<sup>e</sup> secteur de Amman (Amman II) est à cet égard le plus mal loti avec un député pour plus de 172 000 résidents. Suivent Zarqa, Amman I et Amman IV, avec un élu pour 100 000 habitants environ. L'électeur de Amman II pèse dix fois moins que celui de Tafileh et l'écart va en se creusant.

Le cas des « Bédouins », au sens administratif du terme, est au demeurant particulier car leur rattachement électoral combine critères personnels et ethno-géographiques. Sont électeurs des trois circonscriptions « bédouines » les citoyens connus pour leur appartenance à l'une des « fractions » tribales désignées par la loi (17). En cas d'incertitude, on recourt au témoignage d'un notable. Différent est le traitement réservé à l'électeur « de droit commun » à qui les ambiguïtés de la loi permettent d'opter entre la circonscription « à laquelle il appartient ou celle dans laquelle il réside » (art. 6).

### **Les sièges réservés à la représentation des « minorités »**

L'inéquité arithmétique de la représentation des citoyens est aggravée par l'existence des quotas minoritaires dont la pratique institutionnelle remonte aux premières assemblées délibératives jordaniennes (1928). Des contingents de 9 députés pour les chrétiens et de 3 députés pour les Tcherkesses-Tchéchènes assurent aux premiers une

**Monde arabe**  
**Maghreb**  
**Machrek**  
N° 160  
avril-juin 1998

Etudes

35

(16) Amendements des 8/07/1989 et 15/05/1997.

(17) Amendement du 8/07/1989. Voir Riccardo Bocco, « L'Etat producteur d'identités locales : lois électorales et tribus bédouines en Jordanie », in Bisson, Jean (éd.), *Le nomade, l'oasis et la ville*, Tours, URBAMA, 1989, pp. 271-288.

représentation deux fois supérieure à leur importance démographique réelle. La sur-représentation des seconds est plus importante encore mais elle tend à passer inaperçue du fait de leur appartenance à l'islam. A Jerash, cas extrême, le candidat « chrétien », Ridhâ Haddad a été élu avec 2,6 % des voix (soit 885 suffrages), passant devant 11 concurrents musulmans mieux pourvus en suffrages. A Zarqa, son « coreligionnaire » Bassam Haddadîn l'emporte avec 1 163 voix de moins que le premier des candidats musulmans non élus. Ces candidatures « captives » qui obligent un candidat à ne postuler que pour un siège attribué à sa « communauté », combinées avec le mode de scrutin appliqué depuis 1993, peuvent donner des résultats étonnants comme l'a expérimenté M<sup>me</sup> Toujan Fayçal, candidate tcherkesse obligée : arrivée en troisième position (avec 4 227 voix) après un musulman et un Tcherkesse, élus, elle voit les 2 sièges restant attribués à 2 candidats chrétien et musulman ne recueillant pourtant que respectivement 3 128 et 1 044 voix.

Cette institution, qui distingue donc des candidats en fonction de leur origine communautaire, a permis à des marxistes notoires de se faire élire sous le signe de la croix ou de la mémoire tcherkesse.

## Monde arabe

Maghreb

Machrek

N° 160

avril-juin 1998

Les élections  
du 4 novembre 1997  
en Jordanie

36

### Un mode de scrutin contesté et contestable

Le principe « un électeur, une voix », introduit par un amendement provisoire du 17 août 1993, confirmé par un vote du Parlement de janvier 1997, par 51 voix contre 21, n'a que les apparences de l'équité car il n'est pas compatible avec le scrutin plurinominal de circonscription. Censé favoriser les regroupements consensuels autour des notables politico-claniques, il conduit à la dispersion des voix et à l'atomisation des formations.

Les résultats du 4 novembre 1997 le vérifient. Quatre élus seulement (18) réunissent sur leurs noms plus de 20 % des suffrages de leurs circonscriptions. A l'inverse, compte non tenu des sièges minoritaires, on trouve 11 députés (sur 68) à en avoir recueilli moins de 6 %. L'écart en voix entre le plus difficilement et le plus facilement élu aura été de dix à un, entre les 10 859 voix du député de Zarqa et les 1 044 de celui Amman III. Le perdant le mieux doté en voix, Soueylem Qassem al-Sofyan, candidat dans la circonscription de Bédouins-Nord, a remporté 4 494 voix, mais en vain. Quarante-six de ses collègues ont été élus avec moins de voix que lui.

Des formations politiques bien organisées auraient pu éviter la dispersion des voix mais les plus aptes à s'y essayer, en faisant le choix du boycott, auraient laissé le champ libre à l'expression de la multitude des réseaux sociaux les plus primaires. Les clans, faute d'avoir toujours la capacité d'organiser des primaires vraiment contraignantes, n'ont pu empêcher la prolifération des candidatures. L'élection d'un vaste éventail de notables moyens aptes à exercer auprès du pouvoir une *wasta* (médiation) conforme aux mœurs politiques de la société repose, on le verra plus loin, la question du tribalisme et de ses effets dans l'arène électorale.

### — Le déroulement de la campagne

Le mécontentement devant les règles du jeu électoral, l'application (et la non-application) du traité de paix israélo-jordanien (1994) et la promulgation, le 15 mai, d'une « loi provisoire » sur la presse sont les principales raisons qui expliquent la décision de boycott prise par le Front d'Action islamique (FAI), bientôt suivi par sept autres partis d'opposition (19) formant avec lui un Mouvement pour le soutien du boycott électoral.

(18) Bourgis Al-Hadid (Amman IV), Mohammed Al-Badri, Ziyad Al-Chouiukh (Aqaba), Saad Al-Srour (Bédouins Nord).

(19) El Hashd (proche du FDLP), Al-Ansar, Parti démocratique de l'Unité populaire (proche, lui, du FPLP), Al-Mustaqbal, Front constitutionnel arabe et jordanien, Parti de la Liberté, Mouvement démocratique islamique, Parti démocratique nationaliste jordanien.

Conscient du défi qui lui est lancé, le pouvoir noue avec ses contradicteurs un vain « dialogue national » qui sera ajourné *sine die* en septembre. Simultanément il s'efforce de valoriser la consultation projetée. Le roi en fait l'éloge à plusieurs reprises. Un parti de circonstance, le Parti national constitutionnel, sous la direction de Abdel Hadi Al-Majali, frère du Premier ministre, est censé drainer vers les urnes un vaste courant centriste ; il échouera, en apparence du moins, on le verra. La candidature des femmes, au nombre de 17, est aussi un gadget complaisamment monté en épingle. La menace enfin de poursuites judiciaires est lancée contre les boycotteurs (20). Mais dans le même temps le gouvernement prive la campagne électorale des éléments qui pourraient l'animer : les candidatures indésirables sont discrètement découragées ou, au nombre d'une dizaine, écartées par les gouverneurs sur la base de l'art. 18 et suivants de la loi électorale statuant sur les critères de l'inéligibilité ; les réunions publiques sont interdites ; les propagandes radio et télévisées aussi. De rares écarts sont promptement corrigés, comme l'a bien vu le candidat Khalil Haddadîn (Amman III) dont les calicots anti-sionistes sont vite confisqués. Dans une ambiance de morosité et d'intimidation, l'auto-censure est générale.

Les autorités locales de leur côté ne négligent rien pour amener aux urnes le plus de votants possible. Ainsi le nombre des inscrits passe à 1 838 223, soit, avec une augmentation de 350 000, 25 % de plus qu'en 1993. L'augmentation du nombre des cartes électorales est du même ordre (23 %). Ces chiffres suggèrent une intervention massive des autorités locales et des agents électoraux des candidats. Dans le détail, ils font apparaître d'étranges anomalies avec, par exemple, moitié plus d'inscrits que d'électeurs potentiels dans les circonscriptions de Bédouins-Centre ou de Amman III. Il s'agit le plus souvent de mises à jour et du rattrapage de déficits antérieurs par une administration trop zélée. Il s'en est suivi des inscriptions multiples et l'édition de cartes électorales en plusieurs exemplaires. Le ministère de l'Intérieur a évalué à 80 000 le nombre des inscriptions multiples et affirme y avoir remédié. Il a en outre invalidé de fait les cartes électorales en exigeant des votants d'autres documents d'identification. Fin octobre, la confusion est telle que le gouvernement nomme en urgence le Dr. Mazen Al-Armouti « porte-parole officiel de l'Etat pour les affaires électorales ». Celui-ci réhabilite autant que faire se peut l'image d'un scrutin devenu imminent et prend les mesures techniques d'urgence nécessaires.

La gravité des erreurs et anomalies constatées au plan local était de toute façon à relativiser au vu des données observées à l'échelle nationale : à ce niveau les inscrits restent, comme il convient, moins nombreux que les électeurs potentiels (91 %) et les cartes électorales distribuées moins nombreuses que les inscrits (80 %). Au seuil de l'isoloir, le déficit des votants par rapport aux cartes distribuées et aux inscrits s'élève à 44 % et 55 %. La participation électorale réelle (votants/électorat potentiel) s'établit à 40,8 %, chiffre extrêmement voisin des résultats de 1993 (41,9 %) et de 1989 (37,1 %).

Années	Population jordanienne	Electeurs potentiels	Inscrits	Cartes électorales	Votants
1989	3 268 796	1 495 200	1 020 457	877 475	555 397
1993	3 788 000	1 941 000	1 463 084	1 203 429	812 916
1997	4 164 000	2 019 540	1 838 223	1 479 932	824 734

Source : *El Urdun el-Jadid Research Center*. Pour la population jordanienne de 1993, estimation.

(20) *Jordan Times*, 30/08/97.

## ■ Les résultats

Bien que le mode de scrutin et maintes opérations pré-électorales aient été sévèrement critiqués, les résultats proprement dits ne le sont guère. La satisfaction des élus l'emporte alors sur l'aigreur des vaincus : peu politisés avant d'être candidats, ils le sont encore moins après l'échec. Ainsi en va-t-il des 524 candidats évincés, dont les 17 candidates. Bien qu'ayant remporté 517 663 voix, soit 62 % des suffrages exprimés, la plupart disparaissent instantanément de la scène médiatique et politique.

Pour le moins conforme aux pronostics, la physionomie générale de la nouvelle Chambre n'en a été que plus mise en valeur lorsque se sont constitués les groupes parlementaires, juste avant son inauguration, le 29 novembre. A quatre groupes peu ou prou centristes et progouvernementaux, rassemblant des personnalités souvent élues sur une base plus « tribale » que politique d'après les commentateurs (21), s'oppose un agglomérat d'élus progressistes et islamistes, emmenés par le ba'ithiste Khalil Haddadin. De fait, il convient de rappeler que, malgré l'appel au boycott, l'opposition a bel et bien été présente lors du scrutin. Au bout du compte, nonobstant l'étiquetage parfois incertain des « indépendants, on peut considérer que s'étaient présentés aux élections 32 candidats de sensibilité islamiste et 28 autres, liés de près ou de loin à la gauche nationaliste ou communiste, voir à un centre-gauche « libéral-panarabe ». Parmi les premiers, on compte six élus, dont deux figures en rupture de ban des Frères musulmans et du FAI, et, chez les seconds, une dizaine (22).

A la Chambre, les opposants ne forment pas un groupe sans faille. Ainsi ne sont-ils que 15 (sur 18) à refuser l'investiture du nouveau gouvernement Majali. Douze abstentions au cours du même vote suggèrent qu'en la circonstance 9 députés au moins de la majorité (62 sièges sur 80) ont fait défection. Toutefois l'ampleur de cette majorité inconditionnellement attachée au régime est telle que des recompositions partisanses de gauche, du centre ou de droite, ébauchées de temps à autre, n'ont pas grande importance. Les conclusions à tirer de la consultation sont donc ailleurs.

### — Le boycott islamiste : un succès ?

Au regard des chiffres qui précèdent, l'abstention est apparue, à la quasi-totalité des commentateurs, comme la première grande leçon du scrutin et a été systématiquement associée à l'influence présumée du boycott. Or, les analyses de la presse n'ont peut-être pas accordé toute l'importance qu'elle méritait à la dégradation du niveau de vie dans le contexte d'ajustement, ni à son impact possible, sinon probable, sur un certain désenchantement des électeurs. Certes, lorsqu'ils justifient, devant l'étranger, leur intention de ne pas se rendre aux urnes par l'inefficacité des hommes politiques, et en particulier des députés sortants (« barbus » compris), les interviewés font peut-être preuve d'une prudence de bon aloi. Mais, si l'on hésite parfois en Jordanie à s'afficher comme opposant *stricto sensu*, les sympathies islamistes ne se dissimulent guère et sont même volontiers exhibées. Difficile à quantifier, sinon au moyen de sondages, l'explication de la forte abstention par la désillusion vis-à-vis du jeu politique en général ne saurait, en tout cas, être négligée, ce qui fut souvent le cas dans les commentaires à chaud. Rappelons, à ce titre, la forte représentation des « barbus » dans les deux chambres précédentes, mais aussi à la tête des municipalités, ainsi que leur participation, assez brève, au gouvernement, dans le cabinet Badran, durant les mois très unitaires de la guerre du

(21) Le groupe Al Wifaq (l'Accord), fort de 20 membres et emmené par Abdel Hadi al Majali, Solidarité démocratique (11 membres) conduit, lui, par le *speaker* (réélu) Sa'ed Hayel Srour, le Bloc national de Mohammad Abu Hdeib et enfin celui de l'Alliance parlementaire, fort chacun de 14 députés.

(22) Pour reprendre, du moins, les comptages opérés par *al Urdun al Jadid*, dans ses *Facts and Figures*. Le centre de H. Hourani ne dénombre par ailleurs, parmi les 80 nouveaux élus, que 10 députés d'origine palestinienne, certains articles de presse en repérant plutôt une quinzaine...

Golfe. Certains abstentionnistes interrogés, et pas nécessairement des laïcistes forcenés, ne se privent, du reste, pas de rappeler cet état de fait.

Alors, plutôt que de crier (ou d'applaudir...) à la victoire par défaut des islamistes, ne peut-on pas envisager, dans le cas présent, l'application d'une sorte de paradigme de l'électeur rationnel ? Après avoir « testé », en même temps que l'ajustement économique, les différentes offres disponibles sur le marché politique, les Jordaniens n'auraient pas constaté, loin s'en faut, d'amélioration de leurs conditions de vie. Par delà les irrégularités, plus ou moins importantes, qui ont pu marquer la campagne puis le scrutin, les électeurs auraient éprouvé un réel désenchantement démocratique, très post-moderne, qui concernerait aussi les islamistes. Sans adhérer forcément à cette thèse, on ne peut que s'étonner du succès remporté, chez les commentateurs, par ce qui s'apparente à un beau syllogisme : 1) les islamistes ont incité au boycott ; 2) l'abstention a été forte en général, dans les bastions des « barbus » en particulier ; 3) donc ceux-ci ont été écoutés. Assez curieusement, dans les séminaires organisés jusqu'à maintenant et dans les articles, l'hypothèse inverse n'est jamais posée : et si les stratégies du Front d'action islamique avaient perçu avant les autres, du fait même de leur implantation sur le terrain social (favorisée par quatre décennies de connivence avec le pouvoir), le désenchantement de la base, ses réticences vis-à-vis d'une « classe » politique perçue comme globalement inefficace, voire corrompue.

Le boycott, d'ailleurs, n'a pas empêché le maintien d'un certain nombre de candidatures islamistes, et parfois de membres éminents de leur mouvance comme celle d'Abdullah Akayleh, qui avait déjà représenté la circonscription de Tafileh durant les 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> législatures, et qui y a été réélu. Au total, si un tel étiquetage se révèle, dans certains cas, délicat, ce ne sont pas moins de sept « islamistes indépendants » – soit 8,9 % des élus – que la presse a pu identifier parmi les heureux gagnants.

Par delà l'impact d'un facteur islamique « transnational » (avec la visite, durant l'été, d'un émissaire cairote venu « conseiller » les Frères), par delà les problèmes de calendrier aussi (23), il convient, en tout cas, de s'interroger sur les implications et la signification profonde de ce boycott. S'il s'explique peut-être par la perception, parmi les barbus, du désenchantement d'une partie des électeurs, le divorce apparent d'avec le pouvoir pourrait bien refléter aussi un clivage interne à l'islamisme jordanien dans sa mouvance principale. L'hypothèse, séduisante, d'un affrontement générationnel entre une vieille garde pro-*establishment* et une relève plus contestataire demanderait à être étayée. Au printemps 1998, à l'approche du renouvellement du *majlis ash-shura* de la Confrérie, trois tendances semblent en réalité se dessiner : entre les « radicaux » (Imad Abu Diah, Jamil Abu Bakr), d'une part, qui, suivis par la majorité du mouvement, ont prôné le boycott, et les « colombes », d'autre part, emmenées par Ishaq Farhan et Abdellatif Arabyyat, favorables à la participation, émergerait, d'après Ibrahim Gharaibeh (24), une troisième force, « centriste ». Jusque là agglomérée aux « colombes », celle-ci, emmenée par des personnalités plus jeunes, rejetterait toute participation gouvernementale, eu égard à la politique menée par l'équipe Majali.

Si, dans les unions professionnelles, l'alliance entre les islamistes et leurs anciens ennemis progressistes a semblé, début 1998, se consolider, à la fois contre la normalisation et la privatisation, les « colombes » n'en restent pas moins influentes. Sans être entendu, en définitive, par la majorité de ses destinataires présumés, le contre-argumentaire d'Emoush n'a sans doute pas été totalement inutile puisque son auteur a été nommé ministre du Développement administratif, à la faveur d'un remaniement intervenu le 17 février, en pleine crise irakienne. Jusqu'à présent, il s'agit de

(23) A savoir la reprise, tardive du fait de l'absence du roi, des communications entre la Confrérie et le Palais.

(24) Cité dans le *Jordan Times* (JT) du 24/5.

la seule nomination de ce type et les rumeurs qui, le 22 novembre 1997, annonçaient la nomination d'un certain nombre d'islamistes à la Chambre haute se sont révélées infondées. Pourtant, un des leurs, et non des moindres, avait préparé le terrain en constatant que « Les sénateurs sont des fonctionnaires du pouvoir. Le pouvoir peut nommer [l'un des nôtres] ambassadeur. Pouvons-nous refuser une telle nomination ? » (25). En tout état de cause, si la Confrérie et le Front font face à présent à des choix difficiles, l'exclusion des Frères coupables de participation parlementaire ou gouvernementale ne doit pas être tenue pour définitive (26). En réalité, selon les observateurs, les islamistes et le pouvoir ne s'acheminent pas vers un *clash* frontal et irrémédiable. La visite spectaculaire qu'a rendue le souverain au siège de l'Union des associations professionnelles le 18 mai 1998 (27) incite plutôt à penser le contraire. Face à l'intransigeance israélienne, et sans remettre en question pour autant sa stratégie de paix, le roi chercherait à unir les rangs de la nation.

### — La victoire du tribalisme ?

Avec le succès du boycott islamiste, et en partie comme conséquence de ce dernier, la victoire du tribalisme constituerait l'autre grand enseignement du scrutin. Omniprésent dans la presse, qui avait, en quelque sorte, vu venir le coup durant la campagne, le constat fut du reste partagé par des analyses à vocation plus politologique, non toujours dénuées de visées pratiques (28).

Avec un bel ensemble donc, les observateurs s'accordent pour conclure – comme ils l'avaient prédit – que, le 4 novembre 1997, dans les urnes jordaniennes, l'*achâiryya* (le tribalisme) l'aurait emporté sur des enjeux partisans ou plus strictement politiques. Encore convient-il de faire ici la part des causes et des effets, ou des indicateurs. Coupable unanimement désigné, on l'a signalé plus haut, pour expliquer cette toute puissance électorale de la tribu : le mode de scrutin et le principe « un homme une voix ». Déjà montrés du doigt quatre ans plus tôt (29), les effets de la loi électorale n'en auraient cette fois-ci été que redoublés par le boycott des islamistes et d'une grande partie de l'opposition – un mot d'ordre motivé entre autres par ce même mode de scrutin. En soustrayant de l'éventail électoral les figures à la fois les plus marquées d'un point de vue partisan et les plus assurées de l'emporter, le boycott aurait, d'un avis général, favorisé la multiplication de candidatures individuelles, peu politisées. Indicateur de ce phénomène : le nombre finalement plus élevé de postulants à la députation qu'en 1993, malgré l'absence d'une partie de l'opposition (561 candidats (30), contre 559).

(25) Abdul Majid Thuneibat, le leader des Frères, dans un entretien accordé à *al-'Arab al-yaum* en date du 8/11/97.

(26) Ishaq Farhan lui-même avait fait, dans les années 1970, l'objet d'une telle mesure après sa nomination comme ministre de l'Éducation.

(27) En ordonnant à cette occasion l'élargissement de Leith Shbeilat, condamné pour sa participation aux manifestations proiraquiennes à Ma'an, en février dernier.

(28) L'évocation, sinon la stigmatisation du phénomène fut ainsi au centre du séminaire organisé une semaine après le scrutin, par le département de science politique (*beit al 'hikma*) de l'Université islamique *Ahl al beit*, à Mafraq, avec la participation d'un certain nombre d'universitaires jordaniens et égyptiens (compte-rendu paru dans le *Ra'i* daté du 12/11). Avec plus de recul, le poids du tribalisme fut aussi souligné à l'envi lors du colloque organisé du 24 au 26 mars à l'Université de Jordanie par le centre *al Urdun al Jadid*, en particulier dans les contributions, citées en bibliographie, de J. Schwedler et de R.E. Lucas, ainsi que dans les remarques de R. Antoun. Fondé voici cinq ans par un ancien militant du FDLP et voué à la promotion d'une « démocratie durable » dans le royaume, le même centre propose d'ores et déjà, sur les élections, toute une section de son serveur électronique, elle aussi dominée par le prisme « tribaliste ». Toujours dans une double perspective d'analyse et d'action politiques, c'est une grille de lecture analogue que propose, par exemple, O. Köndgen, le représentant de la fondation Konrad Adenauer (proche de la CDU allemande), dans un texte à paraître dans *Konrad Adenauer Stiftung/Auslands – Informationen*.

(29) Cf. A. Amawi, « The 1993 Elections in Jordan », *Arab Studies Quarterly*, vol. 16 n° 3, 1994, pp. 15-27.

(30) 13 de ces candidatures furent, il est vrai, d'emblée rejetées par les gouverneurs. Susceptible de recours en première instance, ce rejet n'a pas été précisément motivé par les autorités, la presse évoquant à ce sujet l'article 18 de la loi de 1986 ainsi que l'article 20.

Dès lors, le facteur n'en aurait eu que davantage de poids, en permettant de « faire la différence », dans bon nombre de circonscriptions, entre les multiples candidatures individuelles, faute d'arguments plus idéologiques. Illustration éminente *a contrario* de la force du vote tribal : le laminage, largement constaté, des *outsiders* ou des dissidents qui avaient pris le risque de braver les consignes de retrait ou d'abstention finalement adoptées par certaines grandes familles. Une marginalisation encore plus nette, bien entendu, lorsque les dissidents en question étaient des dissidentes : Samiha at-Tall, en particulier, en a fait l'expérience à ses dépens. Peu après que celle-ci, impliquée dans le secteur social et les associations de femmes, eut annoncé sa participation à la compétition, l'illustre famille d'Irbid à laquelle elle appartient (31), réunie en une véritable assemblée, avait en effet fait savoir qu'elle ne soutenait aucun candidat. De fait, l'intéressée qui, tout en affirmant « respecte [r] l'opinion et la décision de son clan » justifiait sa candidature par le souhait de servir la communauté et son pays (32), n'a pu emporter un des 8 sièges non-minoritaires à pourvoir dans la grande ville du nord. Et les Tall ne sont pas, loin s'en faut, la seule famille à s'être ainsi concertée. D'après les informations recueillies, ce serait par dizaines que les tribus, petites ou grandes, auraient cet automne procédé à de véritables consultations internes, en général pour éviter les candidatures multiples d'un même nom sur un même siège. Malgré le boycott, de telles primaires tribales auraient été plus nombreuses que lors du scrutin précédent.

Mais, à l'échelle nationale, c'est peut-être le « vrai-faux échec » du Parti constitutionnel national (PCN) qui a le mieux illustré la force, sinon la prédominance électorale des affiliations tribales. Constitué au mois de mai autour d'Abdel Hadi al-Majali, après d'intenses négociations, le « parti » est en réalité issu de la fusion de neuf formations progouvernementales préexistantes. Attaché à la poursuite des réformes économiques d'une part, à la réalisation des buts nationaux arabes d'autre part, il s'est situé d'emblée au centre-droit de l'échiquier politique jordanien. Organisé dans la perspective du scrutin, le nouveau venu avait, il est vrai, dû affronter une première crise interne dès le mois de septembre 1997, lorsqu'une centaine de ses membres, notamment à Irbid, Kerak (fief de la famille Majali) et Aqaba, avaient rendu leur carte afin de protester contre le caractère un peu trop autoritaire, selon eux, des décisions de l'appareil (33). Surtout le PCN s'était distingué, durant la campagne, en organisant et en soutenant, à côté de son « ticket » officiel réduit à 12 noms – pour les 21 circonscriptions électorales que compte le royaume – une vingtaine de candidatures officieuses dites « furtives » (par référence au bombardier américain indétectable), non sans provoquer, au passage, quelques éclats, comme chez l'ancien ba'thiste Jamal Shaer qui justifia haut et fort son départ du parti par l'existence d'une telle « liste secrète » (34). Et les candidats « furtifs », dans un certain nombre de circonscriptions, de concurrencer de manière directe ceux qui bénéficiaient de l'investiture en bonne et due forme du parti.

D'où des résultats ambigus qui reflètent, sans doute, le poids des allégeances locales : si la presse et, au niveau officiel, Mazen al-Armouti, le porte-parole pour les affaires électorales, ont noté que seuls 2 des 12 membres du ticket officiel avaient été élus, la « défaite » du PCN doit être relativisée. Après avoir confirmé, durant la campagne, que sa formation soutenait tous ses adhérents candidats (qu'ils le soient ou non en son nom) (35), le porte-parole du parti, Hakam Kheir, pouvait revendiquer *a posteriori* le parrainage de sa formation pour 15 des « indépendants » nouvellement

(31) Dont sont issus, dans la lignée du Premier ministre modernisateur des années 1960-70 Wasfi at-Tall, tant de hauts serveurs de l'Etat mais aussi, soulignons-le, un certain nombre d'opposants à la dynastie hachémite.

(32) *JT* du 1/11.

(33) *JT* des 23 et 27/9.

(34) *JT* du 20/10.

(35) *JT* du 17/10.

élus (36). Or, sans exclure d'autres causes, ce « vrai-faux » échec du PCN a pu, et peut largement être imputé à la prévalence des attaches locales, familiales, sur les allégeances strictement partisans, en particulier quand les candidats « furtifs » ont délibérément choisi de l'être, plutôt que de bénéficier du soutien officiel du parti (37). L'un d'entre eux, Noman Ghweiri, élu à Zarqa avec le plus grand nombre de suffrages de tout le royaume (10 859), a du reste reconnu qu'à ses yeux « l'affiliation tribale constitue la base pour un candidat » (38).

Bref, à en croire les commentateurs presque unanimes et certains des acteurs, les élections jordaniennes de 1997, plus encore que celles de 1993, auraient été dominées par le « tribalisme », les effets du boycott se combinant à ceux de la loi électorale. Et la presse de citer les « scores », nettement supérieurs aux prévisions, obtenus par certaines grandes figures locales, tel Mohamed Omran à Tafileh.

Le constat, pour ne pas dire l'antienne, appelle toutefois plusieurs remarques. Tout d'abord, dans le contexte local, il n'est jamais inutile de rappeler que le « tribalisme » ne se réduit pas, loin s'en faut, à la composante transjordanienne de la population, et encore moins aux seules tribus bédouines. Evidente, la remarque n'en paraît pas moins nécessaire si l'on songe à la prégnance, aujourd'hui encore dans la presse (voire sous certaines plumes académiques), des présentations dualistes de la société jordanienne. Cette dernière se composerait une fois pour toutes d'une majorité de Palestiniens, économiquement dominants peut-être, mais politiquement dominés par des Bédouins acquis à la Couronne et secondés par quelques Circassiens... En réalité, le « tribalisme » électoral, les exemples cités le montrent, concerne tout autant les zones urbaines que les régions rurales ou désertiques du royaume.

Rappelons que l'appartenance « bédouine », dans le cas jordanien, a fait, depuis la fondation de l'Emirat puis du royaume, l'objet d'une codification très stricte, dans la cadre d'un modèle de représentation communautaire. Comme l'a montré R. Bocco, « dans les lois électorales promulguées entre 1947 et 1989, l'on assiste à un travail de spécification interne aux circonscriptions bédouines par l'augmentation du nombre de ces dernières et par la mention explicite des noms des sections et sous-sections d'une même tribu » (39). Et les découpages en vigueur depuis 1961 distinguent, à l'échelle nationale, trois circonscriptions, où l'électorat comme les candidats sont exclusivement bédouins, dotées à présent chacune de deux sièges : celle des Bédouins du sud, bastion des Huwaytat et de leurs 24 clans, celle des Bédouins du nord et celle des Bédouins du centre. Six députés (sur 80), donc, pour 200 000 électeurs potentiels environ : voilà le poids des tribus bédouines *stricto sensu* dans la chambre basse du Parlement jordanien (40). Le « tribalisme » évoqué à nouveau à propos du dernier scrutin concerne donc en premier lieu de grandes familles non-bédouines, plus ou moins anciennement urbanisées, à l'instar des Majali de Kerak, des Obeidat de Ramtha, des Hmeidat à Tafileh ; le cas échéant aussi, le phénomène peut se faire sentir dans les circonscriptions à forte population palestinienne réfugiée (41). Ainsi à Zarqa la tribu des Beni Hassan s'est adjugée au total trois des quatre sièges non-minoritaires.

(36) Dans un entretien accordé à *al-'Arab al-yaum* le 7/11.

(37) A l'instar de celui dont les propos sont rapportés par le *JT* en date du 17/10.

(38) *JT* du 5/11.

(39) Dans la troisième partie, « Champ politique national, législations électorales, identité bédouine (1920-1990) » (p. 343 et s.) de sa thèse de doctorat, *Etat et tribus bédouines en Jordanie, 1920-1990. Les Huwaytat : territoire, changement économique, identité politique*, IEP de Paris, 1996, 547 p.

(40) Cette remarque n'invalidant pas tout ce qui a pu être noté *supra* quant à la surreprésentation des zones rurales ou désertiques dans le découpage des circonscriptions – disparité dont, rappelons-le, la Jordanie n'a pas l'apanage. Plus généralement, R. Bocco rappelle (*op. cit.*) que l'alliance supposée des Bédouins et du Trône a surtout servi à légitimer le second, les premiers ayant subi depuis une trentaine d'années un processus de marginalisation économique et sociale.

(41) Etant entendu qu'un certain nombre de dynasties réputées « transjordaniennes » trouvent en fait leurs racines, plus ou moins anciennes, à l'ouest du Jourdain.

D'autant plus présent que la définition retenue de la « tribu » est large, le « tribalisme » électoral n'exclut pas, de surcroît, d'autres allégeances, plus politiques, et cela quel que soit le mode de scrutin. Dans le système plurinominal encore en vigueur lors du vote de 1989, les islamistes n'avaient pas hésité, par exemple, à nouer de véritables alliances avec des notables chrétiens, les électeurs proches des premiers étant invités à assurer aussi l'élection des seconds (via les sièges réservés) et vice versa. Bien que le principe « un homme, une voix » ait rendu impossibles de tels panachages et qu'une large partie de l'opposition ait boycotté le vote de 1997, ce dernier a encore semblé articuler, dans quelques cas, l'appartenance tribale à des affiliations plus idéologiques. C'est ainsi qu'a pu être interprétée la réélection à Tafileh de l'islamiste « modéré » Abdullah Akayleh, député sortant du Front d'action islamique. Sûr de sa victoire, ce dernier n'hésitait pas, avant le scrutin, à en appeler explicitement, « avec la grâce de Dieu », aux voix « de chaque famille et de chaque tribu » de la circonscription. Les journaux d'annoncer du reste, avec prescience semble-t-il, qu'il pouvait compter sur 300 voix de trois tribus (dont celle des Hmeidat) en plus des 800 suffrages que devait lui « garantir » Aimah, sa bourgade d'origine (42). On pourrait cependant objecter que le D<sup>r</sup> Akayleh, pour être un enfant du pays, n'est pas précisément issu d'une très grande famille et que sa réélection, haut la main, tient davantage à un ancrage local qu'à une appartenance tribale *stricto sensu*.

Le mot ne semble pas trop fort, en revanche, pour caractériser les allégeances mobilisées pour l'élection de certaines personnalités de la gauche sur des sièges chrétiens. Il ne s'agit pas de revenir ici sur les rapports, anciens et maintes fois débattus, qu'a pu entretenir le progressisme arabe avec le fait minoritaire, pas seulement chrétien. On rappellera du reste que, contrairement à la règle en vigueur pour les Bédouins, les quotas minoritaires ne s'appliquent qu'aux élus, et non au corps électoral. Reste que, dans ses travaux à paraître, G. Chatelard (43) montre comment une véritable mobilisation tribale a bel et bien servi, non sans ratés (difficulté d'organiser des primaires), l'élection de l'ex-ba'thiste Nashat Hamarneh, directeur d'un dispensaire local, candidat sur le siège chrétien de Madaba. Quant à Yaqoub Zayadine, le vétéran du communisme jordanien, il dut, pendant la campagne, se défendre de l'accusation selon laquelle il aurait fait « migrer » certains de ses « compatriotes » (sinon ses parents) keraki vers la troisième circonscription d'Amman, afin de favoriser l'élection de sa camarade Emilie Nafah.

Le « tribalisme » unanimement évoqué ne se réduit donc pas aux seules tribus bédouines et s'apparente, de manière plus générale, à un « localisme », quand il ne se combine pas avec des logiques partisans. Au demeurant, deux remarques finales inciteront à nuancer un peu plus son poids supposé dans les élections jordanienues. Les données et leur analyse font encore défaut sur ce point (44) ; mais, peu après le scrutin, il n'était pas indifférent d'entendre le prince Hassan, lui-même très impliqué dans la vie académique du royaume, noter que, réputée « tribale », la nouvelle Chambre est aussi plus diplômée que la précédente (45). Elle comprend, en particulier, davantage d'ingénieurs (14 contre 6), de médecins (15 au lieu de 11), y compris dans les circonscriptions dites tribales. C'est dire que, si elles se perpétuent dans l'arène électorale, les *'aḥabyyât* (solidarités tribales) évoluent, se recomposent. L. Layne l'avait expliqué, déjà, à propos des tribus établies dans la vallée du Jourdain, lors des élections de 1984 qui s'étaient accompagnées d'une première percée islamiste (46). De même, R. Bocco a montré comment le scrutin de 1989, chez les

(42) *JT* du 26/10.

(43) Dans sa contribution au dossier de *Jordanies* n° 5-6, automne 1998.

(44) Sur le profil socio-professionnel des candidats et des élus, cf. l'étude de A. Hayajneh, à paraître dans le dossier « élections » de *Jordanies*, n° 5-6.

(45) Alors qu'il recevait les nouveaux élus. Cf. presse du 10/11. On a pu aussi relever, toutefois, le petit nombre de spécialistes du droit parmi les nouveaux législateurs.

(46) Cf. Linda L. Layne, « Tribu et citoyenneté : « relations primordiales » et démocratie dans la Jordanie rurale », *Maghreb Machrek* n° 114, p. 5.

Bédouins du sud *stricto sensu*, a vu, à la faveur du mécontentement économique et social, l'émergence de nouvelles figures au sein des tribus, face aux cheikhs traditionnels (47) : diplômées du supérieur, ayant pour certaines commencé leur carrière à Amman, voire à l'étranger, celles-ci semblent souvent avoir pris quelque distance par rapport à la légitimité que leur confèrerait leur origine. Et de jeunes leaders d'apparaître, aussi, au sein des dynasties chrétiennes de Madaba.

On en vient là à une dernière nuance de fond quant à l'omniprésence supposée du fait tribal dans les urnes jordaniennes. En 1997 comme du reste en 1993 ou en 1989, la presse a bien souligné le caractère très « utilitaire », sinon prosaïque, des slogans et arguments de campagne lisibles sur les banderoles. Au nord comme au sud, ce qu'ont avant tout promis les candidats, c'était la construction d'une route, l'amélioration du réseau hydraulique ou encore des possibilités d'accès à des études supérieures très onéreuses et sélectives. Particulièrement précieux peuvent s'avérer, à cet égard, les jeunes candidats diplômés ayant occupé des postes dans l'administration. Car c'est bien de cela qu'il s'agit, de la possibilité d'accéder, *via* les élus, aux avantages et aux prébendes de l'Etat, cet acteur un peu trop négligé par les néo-khalidûniens comme par les néo-orientalistes, focalisés, pour les uns, sur le niveau infra-étatique des communautés, pour les autres sur le référent islamique... Souvent évoqué et dénoncé, le « tribalisme » ne désigne-t-il pas, en réalité, de manière vaguement anthropologisante, sinon culturaliste, un classique clientélisme ? Si, à l'instar des cheikhs bédouins, les chefs tribaux traditionnels ont eu à ce titre longtemps leur utilité, reste à voir, à l'aune de ce scrutin (et des prochains), comment la « tribu » peut, à présent, modeler la vie politique et sociale en servant de canal d'accession aux subsides de l'Etat. Et cela alors même que ce dernier, modernisé et bureaucraté, se trouve astreint, l'ajustement aidant, à être de plus en plus « modeste », *a fortiori* dans les prétendus « bastions bédouins » de la monarchie, comme l'ont rappelé les émeutes d'avril 1989, d'août 1996 et de février 1998.

## — La défaite des femmes et de la gauche ?

Véritable ressort de la victoire du tribalisme, le rapport à l'Etat et aux ressources qu'il dispense a pu être mentionné, *a contrario*, pour expliquer la défaite, remarquée, des 17 candidates. Avant même le scrutin, les pronostics, réalistes, avaient annoncé que, dans le nord du pays par exemple, la course s'annonçait bien difficile pour Samiha at-Tall mais aussi pour Fatimah Obeidat, en lice, elle, dans le district de Beni Kinanan. Et cela précisément parce que des députés hommes apparaissaient, aux yeux des électeurs, plus aptes à faciliter l'accès à telle ou telle ressource, telle ou telle *wasta* (48). Alors que les chances de la première étaient, on l'a dit, d'emblée compromises par son statut dissident, la seconde, pouvait, elle, se prévaloir du soutien de sa tribu (49).

Rien n'y fit, comme si, en définitive, on butait là sur une donnée sociétale forte, transcendant les allégeances locales ou familiales quand leurs effets ne se cumulent pas ; selon V. Pouzol (50), on se trouve là encore confronté aux pesanteurs du système tribal ; et, de fait, une coalition de femmes s'était mise en place dès 1996 pour dénoncer les effets du principe « un homme, une voix ». A titre incident, on rappellera que c'est aussi la loi électorale – en l'occurrence la discrimination, en principe positive, des quotas minoritaires – qui explique la non-réélection du « seul

(47) R. Bocco, *op. cit.*

(48) *JT* du 1/11.

(49) Et affirmer que l'Islam avait conféré à la femme des droits politiques égaux aux deux sexes.

(50) Dans sa contribution au dossier de *Jordanies*, n° 5-6, automne 1998.

homme du Parlement » (selon un de ses ex-collègues), Toujan Fayçal, sur le siège circassien de la troisième circonscription de la capitale (51).

Quoi qu'il en soit, il semble ici à la fois nécessaire et difficile, pour expliquer la défaite des candidates, de faire la part respective de la « sociologie spontanée » et d'éléments plus objectifs. Quitte à recourir aux armes lourdes d'un certain orientalisme (volontiers endossé par les commentateurs locaux), la société jordanienne présente bien, disons-le, un caractère conservateur, sinon patriarcal, que renforcent, le cas échéant, certaines institutions (52). En ce qui concerne les droits civiques, la femme ne s'est vu accorder le droit d'être électrice et éligible qu'en 1974, et n'a pu l'exercer qu'en 1989. Outre le sexisme ordinaire (53), la faible proportion de Jordaniennes travaillant en dehors de leur foyer n'a pu que contribuer, vu le coût des campagnes, à limiter les vocations (54).

Voilà de quoi nuancer l'optimisme relatif de certains éditorialistes, prompts à distinguer les « bonnes et les mauvaises candidates » (55) et à accorder aux premières toutes leurs chances... lors des prochains scrutins ! Voilà de quoi relativiser, aussi, une des grandes leçons médiatiques du scrutin ; unanimement déplorée, la « défaite des femmes » n'avait, hélas, rien de très surprenant et avait été anticipée par les analystes locaux (56). Certes, la sortante a bien été sortie mais, précisément, elle était la seule et la première femme député jamais élue dans le royaume.

Sans minimiser la portée de ses attaques contre la corruption, les manipulations du pouvoir, la normalisation... force est de constater, de surcroît, que l'intéressée, a pu apparaître comme la candidate-choc des quartiers chics. Et cela alors que sa circonscription inclut aussi Djebel Hussein où, il est vrai, « Toujan » a tenté de tenir un meeting avec d'autres opposants. Nonobstant les effets conjugués du tribalisme et du traditionalisme, on entrevoit là un autre aspect de la si peu surprenante « défaite des femmes », à savoir la distorsion entre la réalité de la condition de la Jordanienne et l'image qu'en ont donnée des candidates, toutes – à une exception près – diplômées et actives dans les secteurs de la santé, de l'éducation ou de l'information. Distorsion d'autant plus flagrante que, lourdement handicapées par des facteurs sociaux, ces candidatures ont bénéficié d'un soutien officiel notable, en particulier *via* le Jordanian National Forum for Women de la Princesse Basma Bint Talal. La sœur du monarque, qui avait emmené la délégation jordanienne à la conférence de Pékin, n'a pas hésité, du reste, à patronner, en juin 1997, un comité de soutien aux candidatures féminines, très actif sur le plan médiatique durant la campagne. Plus que sur un échec, c'est en réalité sur cette valorisation officielle du militantisme féminin qu'il convient de s'interroger, sur les importants soutiens extérieurs dont il a pu bénéficier (de la part de l'Union européenne, en particulier) et sur son inscription, *in fine*, dans cette « exemplarité démocratique » à laquelle aspire la Jordanie officielle.

(51) En capitalisant 4200 voix, l'ancienne speakerine a pourtant plus que doublé son « score » de 1993 et, surtout, fait quatre fois mieux que le dernier élu non-minoritaire de ce district, le plus huppé et le plus politique, sans doute, du royaume. Mais la candidate, qui n'aurait pu se présenter sur un siège « normal », avait été devancée par l'« indépendant » Nayef Moula, ancien ambassadeur, ancien responsable de la censure. Son programme, véritable *curriculum vitae*, ne signale pas toutefois que ce dernier, plus disposé, lui, à flatter un certain vote communautaire, aurait aussi servi d'intermédiaire entre le Palais et les deux gendres de Saddam Hussein réfugiés à Amman durant l'été 1995.

(52) Et que ne saurait faire oublier l'image moderne projetée, à l'extérieur, par la reine Noor. On mentionnera la minoration juridique des épouses (sur les questions d'héritage en particulier), mais aussi la prégnance des « crimes d'honneur » d'autant moins rares qu'ils sont sanctionnés sans sévérité excessive par les tribunaux... A ce sujet, cf S. Latte-Abdallah, « Les crimes d'honneur en Jordanie », *Jordanies* n° 4, 2<sup>e</sup> semestre 1997, pp. 184-192.

(53) Pas seulement masculin : le *Field Survey on « The Jordanian Woman's Participation in Political Life »* conduit par M. Shteivi et A. Daghestani pour le Centre d'études stratégiques de l'Université de Jordanie, avec la Konrad Adenauer, montrait ainsi que seule une minorité de Jordaniennes faisait confiance à leurs concitoyennes entrées en politique (Université de Jordanie, septembre 1993).

(54) A Kerak, une des perdantes, lourdement endettée, a du reste été abandonnée par son mari dans la foulée du scrutin...

(55) En particulier Rami Houry, dans le *JT* du 23/12.

(56) Taleb Awad, du centre *al Urdûn al Jadîd*, cité par le *JT* du 16/10, ne prévoyait ainsi que l'élection de trois candidates au plus.

Quant à la gauche nationaliste ou communiste, elle serait, selon certaines analyses à chaud, l'autre grande perdante ou absente supposée du scrutin. Sur ce bord de l'échiquier politique, quatre partis progressistes, parmi la douzaine qui sont officiellement enregistrés dans le royaume, ont finalement décliné l'appel au boycott des islamistes. Il s'agit du Parti communiste jordanien de Yaqoub Zayadine évoqué plus haut, en course dans quatre circonscriptions, du Parti ba'th arabe socialiste (pro-irakien, 5 candidats) ainsi que de deux formations de création plus récente, le Jordan Unionist Democratic Party où se côtoient communistes réformateurs et panarabistes (4 candidats) et le Parti de la terre arabe, plus centriste de gauche que proprement « *yâssri* » (de gauche), fondé un an plus tôt par Mohamed Oran, son seul candidat (57). Résultat des courses : trois de ces 14 candidats furent tout de même élus. Si, de fait, 5 seulement des 80 nouveaux députés sont officiellement encartés, la remarque du représentant de la fondation Konrad Adenauer sur les partis réduits à l'« insignifiance » (58) semble surtout concerner le « vrai-faux » échec du PCN. Quand elle était présente, la gauche jordanienne a, en un sens, limité les dégâts, d'autant qu'aux trois encartés la presse a pu adjoindre des indépendants comme Nashat Hamarneh (Madaba), Mohammad Batayneh (membre du PCJ mais élu comme indépendant à Irbid), Ayed Adhayleh, Khaled Tarawneh, voire Nazih Ammarin élus, eux, à Kerak (le dernier sur un siège chrétien). Au total, nonobstant l'identification un peu ambiguë des « indépendants », on peut considérer que, malgré le boycott, la gauche a enlevé un nombre de sièges comparable à celui des islamistes (59).

Par delà l'impact du boycott, ce maintien, même marginal, de la gauche jordanienne au *majlis* semble d'autant plus remarquable que 3 de ses candidats, et non des moindres, se sont trouvés directement en compétition pour le siège chrétien de la troisième circonscription d'Amman. En dépit (en raison ?) de ses banderoles arrachées pour cause d'antisionisme, de « stupéfiantes » et opportunes révélations faites par la presse au sujet de son fils à une semaine du scrutin, le secrétaire général du Ba'th pro-irakien a finalement emporté ce siège contre Issa Mdainat et surtout Emilie Naffah, la communiste, également présidente de l'Union des femmes arabes (60). On a fait allusion, plus haut, à la vieille et complexe imbrication du fait minoritaire et de l'activisme progressiste dans les pays arabes, soulignée en Jordanie à l'occasion des élections de 1989. Bien que Khalîl Haddadîn ait mis un point d'honneur à se présenter comme l'élu de tous, et en particulier de la majorité (arabe) musulmane, force est de constater que la représentation parlementaire de la gauche jordanienne aurait été deux fois plus marginale encore sans le système des quotas minoritaires.

Les intéressés ne s'y trompent pas qui, aussi laïciste que soit leur credo idéologique, se gardent bien, en général, de demander l'abolition de ces quotas (61). A vrai dire, la gauche jordanienne, au sortir du dernier scrutin, se trouve confrontée à d'autres dilemmes, au moins aussi délicats. Ce qui frappe, bien davantage que sa marginalité parlementaire, assez relative, c'est sa discrétion dans la vie politique et sociale du pays, son effacement derrière l'opposition islamiste. On pourra certes voir

(57) Le Parti unioniste arabe démocratique (ou *hizb al wa'd*, Parti de la parole donnée) qu'animait précédemment le médecin de Tafileh était, lors des élections de 1993, plutôt classé au centre, compte tenu de son attachement proclamé à l'économie de marché. Le Jordan Unionist Democratic Party (JUDP) regroupe, de son côté, des personnalités issues du *Hashd* (apparenté au FDLP et favorable, lui, au boycott), tel Bassam Haddadîn, élu sur le siège chrétien de Zarqa, et, surtout, de feu le Parti social-démocrate jordanien (communiste dissident), à l'instar d'Issa Mdainat, candidat malheureux au siège chrétien d'Amman III.

(58) O. Köndgen, *op. cit.*, p. 7-8.

(59) Soit un peu moins que les prévisions de M. Armouti qui avaient annoncé 20 % des sièges pour l'opposition.

(60) Qui pouvait pourtant se prévaloir de 42 ans de militantisme.

(61) Comme le remarque G. Chatelard, *op. cit.* Voir aussi la fin de son article, « Jordanie : entre appartenance communautaire et identité nationale », *Les Cahiers de l'Orient*, n° 48, 4<sup>e</sup> trimestre 1997, pp. 117-126.

là, aujourd'hui encore, l'effet de 35 ans de clandestinité pendant lesquels les Frères ont eu, eux, toute latitude pour développer leur implantation sociale. Longtemps emprisonnés ou exilés, quand ils n'ont pas été récupérés par le pouvoir, les dirigeants de la gauche jordanienne n'ont pu (re) devenir que tardivement d'authentiques notables politiques. Huit ans après la chute du Rideau de fer, la phraséologie marxiste-léniniste de certains d'entre eux apparaît un peu datée, et la tentation est grande, parfois, de régler certains comptes sur la place publique (62). Enfin, si des rumeurs récurrentes annoncent la création d'une formation de centre-gauche, peu ou prou comparable aux partis sociaux-démocrates européens, autour de personnalités aussi diverses que Taher Al-Masri, Ahmed Obeidat, Toujan Fayçal... (63), une telle recomposition de l'opposition non-islamiste jordanienne ne pourra faire l'économie de débats essentiels. Par delà les enjeux économiques et sociaux, et les nuances, à cet égard, entre collectivistes et libéraux, par delà aussi les apories – sur la question de la famille, de la femme, entre autres – d'une alliance prolongée avec les islamistes, les questions de l'identité nationale, des rapports futurs avec les Palestiniens comme avec les Israéliens restent évidemment centrales. Mais, en attendant ces clarifications à long terme, la marginalité actuelle de la gauche jordanienne, au delà même du Parlement, frappe d'autant plus que cette famille politique se trouve, par ailleurs, en phase avec, sans doute, une majorité de la population sur les enjeux-clefs de l'ajustement économique, de la normalisation et aussi de la question irakienne.

**Monde arabe**  
**Maghreb**  
**Machrek**  
N° 160  
avril-juin 1998

Etudes

## ■ Les premiers pas de la nouvelle chambre

Le bras de fer concomitant entre Bagdad et Washington au début de l'hiver 1997-98 avait du reste vite fait passer au second plan, dans les médias internationaux voire locaux, un scrutin qui n'a pas enthousiasmé les foules. A sa manière, le « changement de programme » des journalistes, venus pour couvrir les élections et finalement focalisés sur la crise irakienne, illustre cette importance, sinon du « rôle contraint », en tout cas des déterminants régionaux, dans la politique intérieure jordanienne. A ce titre, on notera aussi l'implication des nouveaux élus dans la crise jordano-irakienne déclenchée fin 1997 par l'exécution, à Bagdad, d'étudiants jordaniens officiellement reconnus coupables de contrebande de pièces détachées automobiles... L'émoi suscité par cet événement n'a pas empêché la reconduction, à peine quelques jours plus tard, de l'accord pétrolier bilatéral. Et la treizième Chambre, toutes tendances confondues, de s'opposer à l'intervention américaine dont la menace a pesé lors de la crise survenue en février 1998.

Cette dernière a catalysé une forte agitation interne, et, en particulier, des manifestations ont dégénéré en émeutes dans la ville de Ma'an. On peut noter, à cet égard, l'activisme dont ont fait preuve les trois élus de ce « berceau historique de la monarchie » pour obtenir la libération des manifestants emprisonnés – efforts finalement couronnés de succès, des directives royales ayant ordonné ces élargissements. Déclenchées par la crise irakienne, les émeutes de Ma'an n'auraient sans doute pas été de telle ampleur si ne s'y était exprimé le mécontentement, récurrent, des prétendus « bastions bédouins » de la monarchie à l'encontre du coût social de l'ajustement financier, comme en 1989 et en 1996. A l'ordre du jour depuis bientôt une décennie, l'ajustement de l'économie semi-rentière du royaume est d'autant plus douloureux que la Jordanie, on le sait, ne peut plus compter sur les revenus envoyés naguère par ses expatriés installés dans les pétromonarchies du Golfe, ni sur les aides d'Etat à

(62) Comme l'a fait Yaqoub Zayadine en mars dernier, en accusant dans la presse un de ses anciens camarades d'avoir été, des années durant, stipendié par des agences américaines. Depuis, l'ancien secrétaire général du PCJ, qui a passé la main en décembre, est revenu sur ses allégations.

(63) Certains articles de presse mentionnant aussi à ce titre, assez curieusement, l'ancien Premier ministre Abdel Karim Kabariti.

Etat versées par ces dernières. Et cela alors que, du fait du blocage du processus de paix, se font toujours attendre ces « dividendes de la paix » tant annoncés pour justifier le traité de Wadi 'Araba, signé le 26 octobre 1994 (64).

Or la Chambre élue le 4 novembre 1997 a de plus en plus tendu, depuis son installation, à lier les enjeux, *a priori* « internes », de la libéralisation à ceux d'une normalisation de plus en plus rejetée par la population, sinon même par les dirigeants politiques. A ce titre, il serait intéressant de suivre le tour pris, au *majlis*, par le débat sur une privatisation longtemps annoncée à grand renfort de déclarations mais entrée dans sa phase active seulement depuis 1997. Plutôt que de s'attarder sur ses conséquences probables sur l'emploi et la hausse des prix, l'opposition parlementaire dénonce de plus en plus la cession d'actifs publics au secteur privé comme étant la porte ouverte à l'ingérence économique extérieure – et, singulièrement, aux investissements israéliens.

C'est dire, encore une fois, à quel point les développements de la scène intérieure jordanienne sont indissociables des enjeux régionaux. Six mois à peine après son installation, le treizième *majlis* en témoigne par son bilan : la discussion du budget a pu passer, à certains égards, presque inaperçue ; elle n'a pas déchaîné les passions en tout cas, pas plus que ne les suscitent les projets de loi électorale ou de texte régissant les unions professionnelles, actuellement en préparation (65). Tout aussi commentée, sinon largement plus, a été l'allocution prononcée par le souverain, lors de l'installation de la nouvelle Chambre, allocution qui mentionnait la capitale d'un hypothétique Etat palestinien (à ?) Jérusalem. Quelques semaines plus tard, on entendait les députés de l'opposition s'en prendre bruyamment à ceux de leurs collègues qui avaient accompagné le Prince à Tel Aviv (66). Et le représentant de Zarqa, Bassam Haddadîn d'interpeller son cousin, ministre de l'Eau et à ce titre interlocuteur officiel d'Ariel Sharon.

A l'heure du cinquantenaire de la *nakba* (catastrophe), alors que même le roi ne dissimule plus son exaspération vis-à-vis des dirigeants israéliens, la Chambre ne peut que tourner ses regards vers l'extérieur du royaume, en premier lieu vers l'ouest du Jourdain, en même temps qu'elle ne peut ignorer, au plan intérieur, les difficultés sociales, la revendication des libertés publiques. Sans quoi, mal élue, elle se coupera un peu plus de la population, les « noces de la démocratie » célébrées en 1989 aboutissant à un véritable divorce. Et, tôt ou tard, lorsque seront enfin discutés les enjeux finaux d'une paix compromise, à commencer par le sort des réfugiés, le processus de démocratisation entamé voici neuf ans ne devra-t-il pas impliquer la clarification du *demos* jordanien ?

### **Références bibliographiques complémentaires**

Abu-Amr Ziad, « La monarchie jordanienne et les Frères musulmans ou les modalités d'endiguement d'une opposition loyaliste », in Kodmani-Darwish Bassma, Chartouni-Dubarry, May (dir.), *Les États arabes face à la contestation islamiste*, Armand Colin, coll. travaux et recherches de l'IFRI., 1997, pp. 125-144.

(64) Sur les « dividendes de la paix », cf. O. Wils, « Foreign aid since 1989 and its impact on Jordan's political economy : Some research questions », à paraître dans *Jordanies*, n° 5-6, automne 1998.

(65) N'opérant aucune réforme majeure, maintenant le principe « un homme une voix », ainsi que les sièges minoritaires (sans instaurer par ailleurs de quota de femmes, comme avaient fini par le demander, unanimes, les représentantes patentées de Jordaniennes), le projet de nouvelle loi électorale a même suscité une franche déception (cf. le *JT* du 15/3). Quant au nouveau texte régissant les associations professionnelles, il est perçu comme visant à encadrer et à affaiblir ces dernières, en leur interdisant notamment de s'occuper des questions non-liées à leur secteur d'activité, en mettant fin aussi au principe de l'affiliation obligatoire.

(66) En visite à Tel Aviv le 10 mars 1998 (au lendemain d'un passage par Ramallah), le Prince héritier était accompagné à cette occasion par le *speaker* de la nouvelle chambre, Sa'd Hayel Srour et huit autres députés (dont l'élue JUDP de Zarqa Bassam Haddadîn). C'est (seulement) contre ce déplacement dans la capitale israélienne du *speaker* et de leurs collègues que 18 députés ont, le dimanche suivant, signé une virulente déclaration, hostile à la normalisation, 17 d'entre eux quittant l'hémicycle en signe de protestation.

- Al Urdun Al Jadid, *Elections 1993 : une étude analytique et statistique* [en arabe], Amman : al Urdun al Jadîd, février 1994.
- Amawi Abla, « Democracy Dilemmas in Jordan », *Middle East Report*, janvier-février 1992, pp. 26-29.
- Andoni Lamis, « Jordanian Elections : Setback for democratization », *Middle East International*, décembre 1997, p. 19.
- Charillon Frédéric, Mouftard Alain, « Jordanie : les élections du 8 novembre 1993 et le processus de paix », *Maghreb-Machrek*, n° 144, avril-juin 1994, pp. 40-54.
- Duclos Louis-Jean, « Les élections législatives en Jordanie », *Maghreb-Machrek*, n° 129, juillet-septembre 1990, pp. 47-75.
- Duclos Louis-Jean, « Les élections jordaniennes ou l'illusion démocratique », in *Démocratie et démocratisations dans le monde arabe*, Dossiers du CEDEJ, Le Caire, 1992, pp. 105-128.
- Hourani Hani et al., *Islamic Movements in Jordan*, Amman : al Urdun al Jadîd/Friedrich Ebert Stiftung, 1998, 294 p.
- Hourani Hani (éd.), *Les partis politiques en Jordanie* [en arabe], Amman, al Urdun al Jadîd, 1993.
- Human Rights Watch/Middle East, « Jordan. Clamping down on Critics. Human Rights Violations in Advance of the Parliamentary Elections », *Human Rights Watch*, 9 (12), octobre 1997, 34 p.
- Jordan Media Group, *Jordan's Parliamentary Elections-8 November 1993*, Amman, 1993, 52 p.
- Krämer Gudrun, « L'intégration des intégristes », in Salamé Ghassan (éd.), *Démocraties sans démocrates*, Fayard, 1994, pp. 277-312.
- Lavergne Marc, « La Jordanie, entre pouvoir royal et aspirations démocratiques », *Relations internationales et stratégiques*, n° 14, 1994, pp. 99-109.
- Milton-Edwards Beverley, « Façade Democracy and Jordan », *British Journal of Middle Eastern Studies*, 20 (2), 1993.
- Piro Timothy J., « Jordan's 1993 Parliamentary Elections : Authoritarianism Revisited or Civil Society Emergent ? », communication présentée aux 28<sup>es</sup> rencontres de la Middle Eastern Studies Association of North America, 19-22 novembre 1994, Phœnix, 22 p. +annexes.
- Rath Kathrine, « The Process of Democratization in Jordan », *Middle Eastern Studies*, 30 (3), juillet 1994, pp. 530-557.
- Riedel Tim, « The 1993 Parliamentary Elections in Jordan », *Orient*, 35 (1), 1994, pp. 51-63.
- Robins Philip, « Politics and the 1986 Electoral Law in Jordan », in Wilson Rodney (éd.), *Politics and the Economy in Jordan*, Londres : Routledge, 1991.
- Savelli Davide, *Il processo di liberalizzazione politica in Giordania*, Tesi di laurea, Università di Bologna (sede di Forlì), Facoltà di Scienze Politiche, 1994, 174 p.
- Tell Tareq, « Les origines sociales de la glasnost jordanienne » in Riccardo Bocco, Mohammad-Reza Djalili (éd.), *Moyen-Orient : migrations, démocratisation, médiations*, PUF, 1994, pp. 201-219.